

Règlement d'examen
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
OPTIQUE LUNETTERIE

Épreuve	Unité	Coef.	Mode	Durée
E1 – Épreuve scientifique		3		
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U11	1,5	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF	
E2 – Épreuve technologique Étude et suivi de dossier	U2	3	Ponctuel écrit	
E3 – Épreuve prenant en compte la formation en entreprise		14		
Sous-épreuve E31 : Examen préalable	U31	3	CCF	
Sous-épreuve E32 : Adaptation et Prise de mesures	U32	5	CCF	
Sous-épreuve E33 : Réalisation d'équipement	U33	4	CCF	
Sous-épreuve E34 : Économie-gestion	U34	1	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention Santé Environnement	U31	3	CCF	
E4 – Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF	
E5 – Épreuve de français et histoire- géographie et éducation civique		5		
Sous-épreuve E52 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30
Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h00
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF	
E- Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF	
Épreuve facultative⁽¹⁾ : Langue vivante	UF1		Ponctuel oral	20 min⁽²⁾

(1) la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et l'attribution d'une mention.

(2) dont 5 minutes de préparation.